Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022624-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 10 février 2026

2026/02/10-24

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral et le Conseil Départemental du Finistère	Nombre de présents	**23**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 10 février 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel – LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - JOULAIN Anita - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - JESTIN Caroline - DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

DENIEL Baptiste à SELLIN Yannick
SUARD Delphine à BRAESCU ANDRIEU Morgane
JOUSSET Nicolas à TANGUY Michel
DAGORN Nicolas à DOUX BETHUIS Sonia
GALBRUN Karine à GEORGES Valérie
PAUCHET Gérard à LESCA Véronique

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BOSSER GODREAU Véronique

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260210-DEL10022624-DE

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que la commune de Trégunc est gestionnaire des sites du Conservatoire du littoral et du Département du Finistère depuis 1989, date de la signature de la première convention de gestion entre les propriétaires et la commune.

La convention de gestion établie en 2017 est arrivée à échéance.

Il est aujourd'hui proposé une nouvelle convention reprenant les mêmes conditions que précédemment ainsi que des précisions et de nouvelles dispositions relatives notamment à la reconduction, au tour annuel de propriété, à la liste des conventions d'usage.
La présente convention est établie pour une durée de six ans, reconductible une fois de façon expresse en application :
- de l'article L. 322-9 du code de l'environnement,
- des articles L113.8 et L215-21 du Code de l'Urbanisme.

Un projet de convention de gestion est joint en annexe à la présente délibération.

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de gestion avec le Conservatoire du Littoral et le Département du Finistère et autorise le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 11 février 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère